



Projet Educatif Territorial de la commune de Mornant

Fiche d'identité

Date de présentation du projet : conseil municipal du 2/06/2014

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Commune de Mornant

Nom du correspondant : Yannick Gougne

Fonction : Responsable du service des Affaires Scolaires

Adresse : Mairie de Mornant – BP 6 – 69 440 MORNANT

Téléphone : 04 78 44 97 83

Adresse électronique : scolaire@ville-mornant.fr

Périmètre et public du PEDT : Commune de Mornant / Ensemble des enfants scolarisés au sein des écoles de la commune.

Territoire concerné : Communal (en partenariat avec l'intercommunalité)

Public concerné :

Nombre total d'enfants : environ 700 enfants

Niveau maternelle moins de trois ans : environ 10 enfants

Niveau maternelle entre trois et cinq ans : environ 250

Niveau élémentaire : environ 450

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés : Ecole maternelle publique du Petit Prince, Ecole élémentaire publique du Petit Prince, Ecole privée du Puits de la Forge.

L'Ecole privée du Puits de la Forge est partenaire du PEDT mais n'entre pas dans le dispositif de la réforme des rythmes scolaires étant donné que les horaires de l'école ne correspondent pas aux modalités actés par les décrets du 24 janvier 2013 et 8 mai 2014.

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 en semaine scolaire.

Durée du PEDT (3 ans maximum) : 2014 / 2017

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, un bilan sera dressé avec l'ensemble des partenaires. En fonction des résultats, l'organisation générale des accueils et les horaires scolaires pourront être revus.

Edito

Sommaire

Partie 1 : Etat des lieux & perspectives

I – La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Un processus concerté :

Depuis février 2013, une large concertation avec l'ensemble des partenaires locaux (directrices des établissements scolaires, équipes enseignantes, parents d'élèves, fédération de parents d'élèves, intercommunalité, associations) a été entreprise afin de préparer l'application de la réforme. Des groupes de travail thématiques (temps scolaires, temps périscolaire/extrascolaire, associations) regroupant les partenaires se sont réunis plus d'une dizaine de fois entre avril 2013 et mai 2014.

Les principales dates :

- 11 / 02 / 2013 : réunion publique présentant le cadre de la réforme,
- 4 / 03 / 2013 : vote du Conseil Municipal pour une mise en œuvre de la réforme en septembre 2014,
- 25 / 03 / 2013 : réunion technique de présentation aux partenaires de la méthodologie de la concertation,
- 17 / 06 / 2013 : réunion publique,
- 10 / 10 / 2013 : conférence « rythmes scolaires, apprentissage et sommeil »,
- 21 / 11 / 2013 : réunion publique présentant le scénario horaire pressenti,
- février 2014 : envoi de l'avant-projet du PEDT aux services de l'Education Nationale,
- mai 2014 : conseils d'écoles et réunion publique sur le PEDT,
- juin 2014 : vote du PEDT en conseil municipal.

Les horaires retenus :

Ils sont issus de la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux qui ont participé aux groupes de travail. Au sein de ces instances, les partenaires ont élaboré 3 scénarii d'organisation de la semaine scolaire en prenant en considération le rythme des enfants, les locaux, l'organisation des familles et le coût. Ces scénarii ont été proposés par questionnaire à l'ensemble des familles mornantaises. Les horaires ont été choisis par 65% des familles.

	Début de l'accueil périscolaire	Début des classes	Fin des classes	Reprise des classes	Fin des classes	Fin de l'accueil périscolaire
Lundi	7h30	8h30	11h30	14h	16h15	18h30
Mardi	7h30	8h30	11h30	14h	16h15	18h30
Mercredi	7h30	8h30	11h30			
Jeudi	7h30	8h30	11h30	14h	16h15	18h30
Vendredi	7h30	8h30	11h30	14h	16h15	18h30



L'école privée du Puits de la Forge applique les horaires suivants : 8h20/11h45 – 13h40/16h15.

II – Les établissements scolaires à Mornant

Au sein de la commune de Mornant les effectifs scolaires par établissement sont les suivants :

- Ecole élémentaire du Petit Prince : environ 300 enfants
- Ecole maternelle du Petit Prince : environ 160 enfants
- Ecole privée du Puits de la Forge : environ 200 enfants
- Classe d'Inclusion Scolaire : 12 enfants scolarisés sur l'année scolaire 2013-2014

III – L'accueil de loisirs intercommunal

L'accueil de loisirs intercommunal géré par l'association Loisirs en Pays Mornantais dispose d'un site à Mornant. Il fonctionne selon les caractéristiques suivantes :

- Horaires : ouverture de 7h30 à 18h30
- Jours : les mercredis (journée ou 1/2 journée) et les vacances scolaires
- Où : école maternelle publique les mercredis et petites vacances et école élémentaire publique en juillet/aout.



A compter de janvier 2015, le statut juridique de l'accueil de loisirs intercommunal évolu. Il prendra la forme d'une société publique locale au sein de laquelle la Communauté de Communes du Pays Mornantais et les communes de l'intercommunalité seront actionnaires.

OBJECTIFS GENERAUX

- ✓ Créer, gérer, animer des actions éducatives et de loisirs, en faveur des enfants et des familles du pays Mornantais.
- ✓ Mettre en place une politique tarifaire permettant l'accessibilité de toutes les familles aux services proposés.
- ✓ Contribuer à proposer une réponse de qualité adaptée aux besoins des enfants et des familles dans un cadre agréable, sécurisant et accessible.
- ✓ Veiller à la qualité d'encadrement et à la qualité éducative des actions proposées.
- ✓ Ces actions pourront prendre la forme d'accueils de loisirs, de séjours courts ou longs ou toutes autres formes, comme des manifestations, animations, ventes permanentes ou occasionnelles de tous produits ou services, mais devront respecter la législation en vigueur.
- ✓ L'association Loisirs en Pays Mornantais a pour finalité de concourir au développement des loisirs pour les enfants sans aucune discrimination, de favoriser leur épanouissement, leur éveil et leur développement en cohérence avec leur vie familiale.
- ✓ L'association Loisirs en Pays Mornantais souhaite que l'enfant soit acteur de sa journée par la participation active à l'élaboration des plannings ainsi qu'aux actions mises en place et inciter les parents à s'investir par l'intermédiaire des comités de pilotage ou autres (Assemblée Générale, participation à des animations...).

IV – Le service périscolaire municipal

3.1- l'organisation du service

Le service des affaires scolaires intervient dans les domaines suivants :

°les accueils périscolaires :

- 25 agents, accueil de loisirs matin (à partir de 7h30), midi et soir (jusqu'à 18h30).

°le Restaurant d'Enfants Municipal de Mornant (REMM) :

- 12 agents, un responsable de la restauration, un cuisinier, des aides de cuisine et des agents de service.

°les ATSEM :

- 6 classes de maternelles et 7 agents (6 équivalents à temps plein).

°les inscriptions scolaires :

- le service inscrit chaque année les nouveaux enfants scolarisés sur la commune.

Les accueils périscolaires font l'objet d'une déclaration annuelle d'« Accueil de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

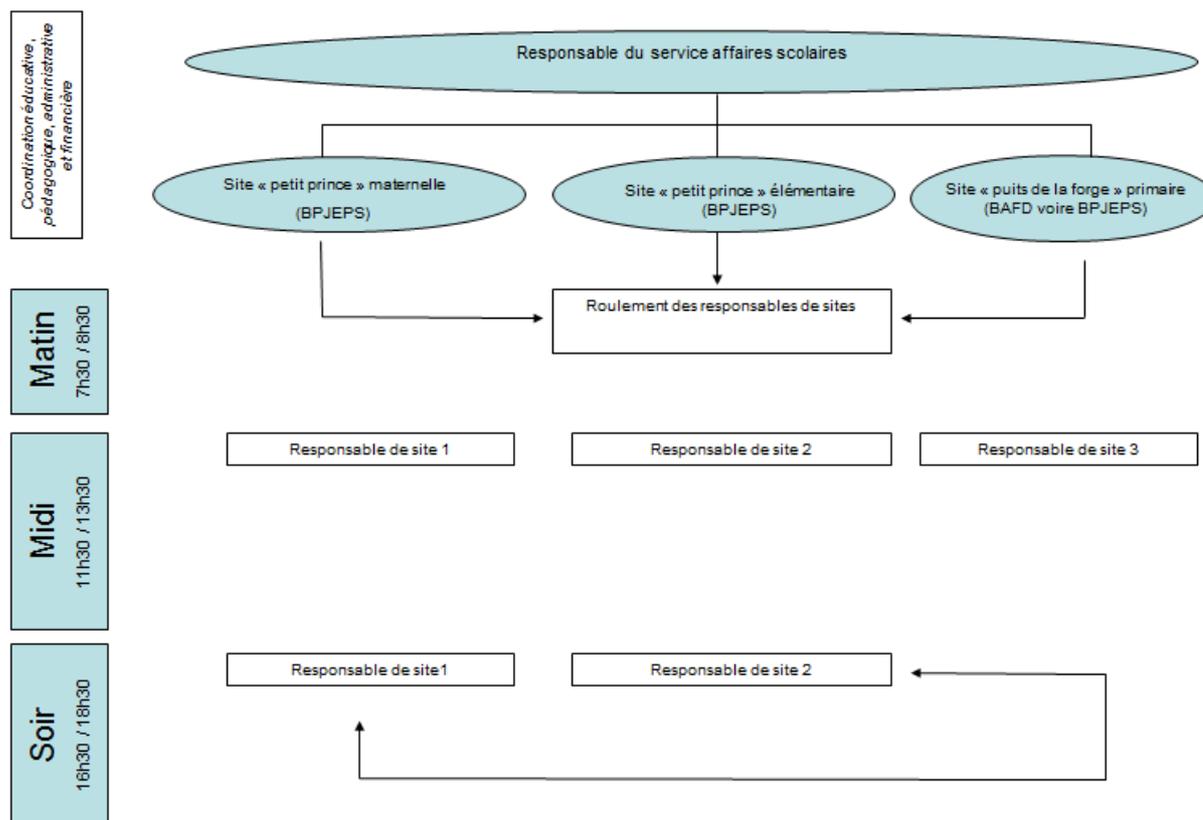
La commune de Mornant a signé avec la CAF (Caisse d'allocations familiales) le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ). En effet, dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caf soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires déclarés auprès des services départementaux.

La commune de Mornant conduit une action continue de formation des équipes du service scolaire :

1/ formation/accompagnement au quotidien des équipes périscolaires par des responsables de sites périscolaires.

2/ formation BAFA proposée annuellement aux équipes (fiche action CEJ).

3/ formation proposée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (départs réguliers des agents et formation en intra sur la commune de Mornant).



3.2- les objectifs du service

Le service périscolaire a été créé pour répondre à un besoin des parents, afin de prendre en charge leurs enfants avant ou après les heures d'école et pendant le temps de midi.

C'est un lieu adapté à l'enfant, où le partenariat entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, personnel de service et associations) est primordial car il permet à l'enfant de se construire, de l'enfant d'aujourd'hui à l'adulte de demain.

Les notions d'épanouissement et de plaisir doivent être au cœur des actions réalisées dans un cadre assurant le respect de soi, de l'autre et des biens communs ainsi que la sécurité physique et affective de tous.

L'apprentissage de la vie en société reste un objectif fondamental. Ainsi favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la responsabilisation individuelle et sociale de chaque enfant paraît incontournable.

Les priorités de notre projet éducatif actuel sont :

- 1-DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA PERSONNALITE DE L'ENFANT
- 2-LIEU D'EDUCATION ET D'APPRENTISSAGE
- 3-OUVERTURE SUR LES AUTRES, SOCIALISATION ET APPRENTISSAGE A LA CITOYENNETE
- 4-OUVERTURE SUR TOUTES LES RESSOURCES PRESENTES DANS SON ENVIRONNEMENT

3.3- Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT

Activités proposées en périscolaire :

- activités de « Temps Libre Animé » basées sur les envies et besoins du moment des enfants.
- activités intergénérationnelles enfants maternels/enfants élémentaires (grands jeux, repas, danse et chant...) et enfants/résidents maison de retraite (arts plastiques, jeux de société, spectacles, repas partagés...).
- activités liées aux manifestations locales (semaine de la solidarité, repas des aînés...).
- activités basées sur les rythmes et besoins des enfants : temps libre animé
- ateliers du soir en arts plastiques et sport proposés par les agents d'animation.

Effectifs accueillis en périscolaire :

- Matin : environ 40 enfants sur un site
- Pause méridienne : environ 400 enfants sur 3 sites
- Soir : environ 150 enfants sur 2 sites

V – L'implication des services municipaux auprès des écoles mornantaises

Service des sports :

La Mairie de Mornant met à disposition des écoles un éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS). Il accompagne les enseignants des classes des écoles publiques et privée.

La politique sportive municipale est basée sur le principe du « sport pour tous », ce qui se traduit par :

- la place centrale de l'enfant dans le développement des activités sportives,
- une continuité éducative sportive de 3 à 18ans,
- le lien avec les programmes scolaires,
- la citoyenneté où le sport est une activité support de l'apprentissage du respect des règles,
- la mise en place du Passeport Junior.



L'Etaps interviendra également sur le temps périscolaire pour encadrer des ateliers basés sur le sport.

Bibliothèque

La bibliothèque propose chaque année aux enseignants des écoles publiques et privée de bénéficier d'un accueil réservé à leur classe pendant le temps scolaire.

Dans le cadre du « Prix du Coin », une sélection de livres est proposée aux enfants suivant leur niveau. Chaque année, une animation intercommunale est mise en place, autour de l'un des livres et un vote a lieu afin de sélectionner le livre préféré des enfants.



Les agents de la bibliothèque interviendront sur le temps périscolaire afin d'encadrer des ateliers et des temps de « lecture détente ».

Le centre communal d'action sociale (CCAS) :

Le CCAS propose gratuitement aux enfants Mornantais du CP au CM2 un dispositif d'aide aux devoirs. Des personnes bénévoles, encadrées par le CCAS en lien avec l'équipe enseignante, aident les enfants à accomplir leurs devoirs (groupes de 2 enfants maximum). Les séances ont pour principales fonctions de soulager ou d'accompagner les parents qui n'ont pas toujours le temps d'accompagner leurs enfants pour la réalisation de leurs devoirs.



A partir de septembre 2014, les bénévoles du CCAS pourront également participer aux études dirigées dans le cadre du périscolaire en binome avec les enseignants.

L'aide aux classes découvertes est dispensée aux familles mornantaises, dont les enfants sont scolarisés aux écoles maternelles et élémentaires. Parce qu'il est important que l'enfant puisse s'épanouir au-delà de l'enceinte scolaire et de son milieu habituel, parce que la classe découverte est un moyen pour l'enfant d'apprendre avec des outils différents, et aussi parce que tous les enfants n'ont pas toujours la possibilité de partir découvrir d'autres horizons avec leurs parents, le CCAS a souhaité depuis plusieurs années aider au financement des classes découvertes.

VI – Le vivier associatif mornantais

Mornant est riche de plus de 100 associations, appréciées pour la diversité des activités proposées au sein de chacune d'elles. Le lien tissé entre la ville et ses associations est très important. Pour que chaque mornantais puisse pratiquer l'activité de son choix, la municipalité accorde une grande attention au monde associatif en lui allouant des moyens financiers, techniques, matériels et humains.

La municipalité a mis en place le dispositif de Passeport Junior permettant aux familles de bénéficier d'un soutien financier afin de favoriser l'accès de leurs enfants aux activités extra-scolaires, sportives et culturelles proposées par les associations mornantaises. Il s'adresse aux enfants domiciliés sur la commune de Mornant et scolarisés depuis la petite section maternelle jusqu'en CM2.

Les équipements communaux mis à disposition des associations et/ou pouvant être utilisés sur le temps périscolaire/extrascolaire :

	<i>Nom et Lieu</i>
Equipements Sportifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gymnase de la Tannerie Av G de Gaulle 2. Salle de sports Grange Dodieu avec un plateau sports collectifs (basket, volley) et un plateau spécialisé gymnastique Chemin du stade 3. skate park Av G de Gaulle 4. Piste BMX 5. boulodrome « Jean Palluy » Av G de Gaulle 6. DOJO 7. 4 terrains de tennis mis à disposition + un bâtiment « vestiaire, club house » 8. un étang de pêche 9. Complexe sportif (complexe Paul VERGUIN) avec : <ul style="list-style-type: none"> • une aire gazonnée de foot à XI • une aire gazonnée de foot à VII • un plateau en gorhe modulable • un bâtiment « vestiaire, club house » 10. jeux de pétanque de plein air 11. salle de danse salle CAREMI 12. salle de danse Espace J. Carmet
Equipements Culturels	<ol style="list-style-type: none"> 1. salle d'activités (salle des Fifres) 2. Maison des Associations (Rue Boiron) 3. Bibliothèque (Rue Patrin) 4. Salle Noel Delorme (rue Patrin)



Une dizaine d'associations interviendront (ponctuellement ou régulièrement) sur le temps périscolaire afin de faire découvrir leurs activités. Par ailleurs, certains de ces équipements sont occupés par les collèges et lycées sur le temps scolaire.

VII – Les enfants au cœur du projet

De nombreuses réunions avec l'ensemble des partenaires et des échanges avec les agents d'animation ont permis de mettre en exergue certaines priorités :

- respecter le rythme des enfants notamment pour les maternelles,
- développer la complémentarité entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire,
- améliorer les temps de transitions entre les différents intervenants,
- permettre à chaque enfant de choisir son activité,
- offrir la possibilité de découvrir de nouvelles pratiques culturelles et sportives,
- renforcer les liens entre les écoles et les associations,
- améliorer la gestion et l'utilisation des locaux.

VIII - Atouts du territoire et leviers de la mise en œuvre du PEDT

La commune de Mornant, associée à ces partenaires, développe depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur des plus jeunes :

- un accueil périscolaire de loisirs sans hébergement structuré,
- un restaurant scolaire avec une cuisine centrale se fournissant dès que possible auprès des producteurs locaux,
- une politique sportive municipale prônant le développement du sport pour tous,
- un vivier associatif riche d'une centaine d'associations,
- un centre de loisirs intercommunal utilisant les locaux de l'école,
- un projet de mutualisation du personnel entre le périscolaire et le centre de loisirs,
- des équipements sportifs à proximité des équipements scolaires permettant une bonne utilisation de ces derniers,
- un projet de réaménagement d'un bâtiment afin d'accroître l'espace d'accueil périscolaire, extrascolaire et associatif,
- une mobilisation de dispositifs communaux existants en direction des jeunes mornantais,
- un projet de création d'une instance de concertation commune / associations pour développer des projets communs notamment en direction des plus jeunes,
- une démarche concertée avec de nombreux partenaires depuis février 2013 (élus communaux, techniciens communaux, directrices des établissements, enseignants, fédérations de parents d'élèves, parents d'élèves, associations, intercommunalité, centre de loisirs). Depuis 2008, la commune a également créé des comités consultatifs « Restaurant scolaire/ Périscolaire » et « Groupe scolaire ».

IX - Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Le travail préparatoire depuis février 2013 a permis d'échanger avec l'ensemble des partenaires, d'identifier les problématiques centrales et d'apporter certaines réponses :

- manque de locaux dédiés au périscolaire et au centre de loisirs
----> rationalisation de l'utilisation des équipements existants
- difficulté de recrutement
----> adhésion à la société publique locale intercommunale afin de mutualiser certains agents entre le service périscolaire municipal et le centre de loisirs intercommunal. Sur certains temps, réflexion sur la mobilisation des enseignants.
- coût de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires
---- > le surcoût est estimé à plus de 70 000€/an. Le budget communal supportera une grande partie de ce coût. Toutefois, les familles seront mises à contribution en participant au financement de la réforme sur la base d'une tarification solidaire (en fonction des QF CAF).

Partie 2 : Objectifs éducatifs du PEDT / fonctionnement général

Orientations générales :

- garantir la cohérence éducative : assurer une synergie et une complémentarité entre les différents temps de la journée d'un enfant,
- favoriser le développement harmonieux de l'enfant (respect des rythmes et des besoins),
- mobiliser les ressources locales dans un souci de cohérence territoriale.

Objectifs éducatifs :

- favoriser la citoyenneté,
- développer la découverte de nouvelles pratiques culturelles et sportives,
- favoriser le développement durable / l'écocitoyenneté.

Déclinaisons opérationnelles :

❖ Favoriser la citoyenneté

- développer la participation des enfants à la vie locale : les liens entre le Conseil Municipal d'Enfants (CME) et les écoles seront renforcés.
- amplifier les actions de sensibilisation à la prévention des risques : les actions de type formation aux gestes de 1^{er} secours ou prévention des accidents domestiques pourront être développées afin que chaque enfant dispose d'un socle minimum de connaissance à la fin de sa scolarité en école élémentaire.
- renforcer les projets intergénérationnels : développer les liens entre bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale et les écoles par le biais de l'aide aux devoirs / mobiliser les enfants lors de la semaine bleue / renforcer le partenariat existant entre les enfants du périscolaire et les résidents de la maison de retraite.
- développer le devoir de mémoire en mobilisant les enfants lors des commémorations (bataille du Pont Rompu, 8 mai, 11 novembre,...) en lien avec le CME.
- favoriser l'ouverture sur les autres et la différence : expliquer le handicap en développant les liens entre l'Institut Médico-Professionnel de Mornant, la classe d'inclusion scolaire et l'ensemble des enfants scolarisés / promouvoir la découverte d'autres pays et culture par le biais des 4 villes jumelées à Mornant (Sapouy, Cenade, Hartford, Pliezhausen).

❖ *Développer la découverte de nouvelles pratiques culturelles et sportives*

- Renforcer la découverte de pratique culturelle
 - intervention des agents de la bibliothèque sur le temps périscolaire pour animer des ateliers ou des temps d'échange basés sur le « livre ».
 - créer des ateliers axés sur des pratiques culturelles (patrimoine, chant / musique, arts plastiques) animés par des associations ou des animateurs.
 - faire écho aux actions culturelles portées par les enseignants.

- Développer les pratiques sportives
 - intervention de l'éducateur territorial des activités physiques et sportives sur le temps périscolaire et scolaire.
 - instaurer des ateliers « sports » animés par des associations ou des animateurs.
 - promouvoir les associations sportives, notamment par le biais du Passeport Junior (dispositif de participation financière de la commune au coût d'une activité associative).
 - renforcer la continuité éducative sportive de 3 à 18 ans,
 - développer la citoyenneté par le sport comme activité support de l'apprentissage du respect de la règle.

La pratique du sport a pour but de promouvoir notamment :

- le développement mental, physique et social,
- la compréhension des valeurs morales, de l'esprit sportif, de la discipline et des règles,
- le respect de soi-même et d'autrui, y compris des groupes minoritaires,
- l'apprentissage de la tolérance et de la responsabilité (par exemple en assumant des tâches d'organisation),
- l'acquisition de la maîtrise de soi, le développement de l'amour-propre et l'accomplissement de soi,
- l'acquisition d'un mode de vie sain.

❖ *Favoriser le développement durable / l'écocitoyenneté*

- développer des actions promouvant le respect de l'environnement : tri déchets avec le SITOM, participation à l'opération nettoyage de printemps organisée par la commune....
- tisser des partenariats avec des acteurs locaux de la préservation de l'environnement : SMAGGA, COPAMO,...
- valoriser l'agriculture durable : promouvoir la connaissance et les enjeux de l'agriculture en mobilisant les professionnels et le restaurant municipal d'Enfants.
- renforcer la connaissance du patrimoine local : partenariat à développer avec les associations patrimoniales de la commune.

Principes organisationnels :

a) Temps de la pause méridienne

- ✓ Maintenir la qualité nutritionnelle des repas et faire de l'école un lieu privilégié d'éducation au goût, à la nutrition et à la culture alimentaire.
- ✓ Le temps du « repas de midi » est l'occasion pour les élèves de se détendre et de communiquer. Il doit aussi être un moment privilégié de découverte et de plaisir.
- ✓ Assurer l'accueil de toutes les familles qui souhaitent accéder au service de restauration scolaire.
- ✓ Favoriser les activités calmes, axées sur l'autonomie de l'enfant et le développement de son sens créatif.
- ✓ Permettre un accueil des enfants des écoles publiques à partir de 13h30 pour ceux qui ne fréquentent pas la restauration scolaire afin de ne pas bouleverser l'organisation actuelle des familles.

b) Les temps péri-éducatifs (matin, avant et après le repas et en fin d'après-midi après la classe)

- ✓ Poursuivre la politique tarifaire au quotient familial (périscolaire et restauration) afin de favoriser l'accès au plus grand nombre.
- ✓ Poursuivre la politique de diversification et de qualité des activités péri-éducatives.
- ✓ Renforcer le développement qualitatif des activités proposées, permettre aux enfants de trouver des espaces de repos et de détente.
- ✓ Développer la complémentarité entre les projets d'école et les activités péri-éducatives.
- ✓ Solliciter les associations locales afin que leurs savoirs, leurs savoir-faire et leurs compétences bénéficient aux enfants de la commune.
- ✓ S'appuyer sur des intervenants formés et expérimentés pour encadrer les activités, avec un objectif de stabilité du personnel en travaillant avec les structures enfance-jeunesse existantes sur le territoire (intercommunalité et centre de loisirs).
- ✓ Rechercher, l'engagement des enseignants dans les actions péri-éducatives et notamment en ce qui concerne l'accompagnement à la scolarité. Ils seront également sollicités pour des temps de surveillance.
- ✓ Favoriser les actions/démarches visant à renforcer la place des familles dans les temps péri-éducatifs (accueils physiques matin et soir des familles, communication sur les projets, portes ouvertes...).
- ✓ Adapter les activités aux âges des enfants (ex. : pour les maternelles favoriser le départ échelonné et ne pas proposer d'atelier, privilégier des espaces éducatifs aménagés).
- ✓ Veiller à ce qu'une fonction de coordination (responsables de sites périscolaires) soit assurée par groupe scolaire afin de garantir la coopération avec les enseignants et la cohérence des interventions et des intervenants, hors temps d'enseignement.

c) Les locaux et les règles de vie

- ✓ La classe, lieu privilégié de l'apprentissage scolaire doit être préservée, autant que possible.
- ✓ A terme l'ancienne caserne des pompiers sera mise à disposition du secteur extrascolaire et associatif, après réhabilitation, pour garantir la qualité attendue concernant les temps péri-éducatifs.
- ✓ L'élève et l'enfant ne font qu'un, il évolue dans les mêmes locaux sur l'ensemble de la journée. Il existe donc une nécessité de déterminer des règles de vie collective identiques quelle que soit l'heure de la journée. Si certaines règles ne peuvent pas être identiques, il y aura nécessité de les identifier et d'être en capacité de les expliquer aux enfants.

d) Les temps de transition (périscolaire/scolaire, scolaire/périscolaire et scolaire/extra-scolaire)

- ✓ Afin de respecter strictement la responsabilité juridique de chacun, les modalités de transition entre les temps d'enseignements (de la responsabilité de l'éducation nationale) et les autres temps au sein de l'école (de la responsabilité de la commune et du centre de loisirs) seront précisées par écrit.
- ✓ Cet écrit identifie et détaille les « temps de passage » en veillant à une transition toute en douceur, dans l'aménagement des locaux et les circulations.
- ✓ Cet écrit devra identifier et détailler les « temps d'échange » : la transmission d'informations importantes est nécessaire pour chaque équipe afin d'assurer un relais de qualité : suivi des Projets d'Accueils Individualisés (PAI), informations utiles sur la situation particulière d'un enfant dans sa famille,...
- ✓ Les enfants de maternelle bénéficient de temps de transition particulièrement adaptés à leur âge (ex. : appel nominatif dans les classes, gestion de la sieste/temps calme...).

e) L'intervention des associations

- ✓ L'important vivier associatif présent sur la commune permet de proposer l'intervention de plusieurs d'entre-elles sur les temps périscolaires.
- ✓ L'activité proposée par l'association fait l'objet d'un projet pédagogique spécifique défini par convention.
- ✓ L'objectif est de proposer aux enfants une initiation à une pratique spécifique dans une logique de découverte.
- ✓ Pour les associations, les interventions au sein du périscolaire sont l'occasion de se faire connaître du plus grand nombre et de tisser des passerelles en direction de leur propre structure.
- ✓ Le partenariat entre la commune et l'association est défini dans une convention (cf. documents joints).

f) Modalités d'information des familles

- ✓ L'échange avec les familles est primordial pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Des instances et des procédures permettent d'informer officiellement les familles : conseil d'école, comité de pilotage PEDT, déclaration d'incident, déclaration d'accident.
- ✓ Le responsable du site périscolaire ainsi qu'un agent administratif du restaurant scolaire est chargé d'être l'interface avec les familles (information sur le comportement,...).
- ✓ Le règlement du service et le dossier d'inscription détaillent le fonctionnement de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.
- ✓ Des trombinoscopes des équipes sont édités chaque année.
- ✓ Les sites Internet de la commune et de ses partenaires, ainsi que les journaux municipaux et intercommunaux sont également une source de renseignement pour les familles.

L'ensemble de ces orientations ont pour but de :

- renforcer le vivre ensemble,
- développer le bien être de l'enfant,
- d'ouvrir l'enfant sur le monde,
- sensibiliser l'enfant à la complexité des enjeux environnementaux,
- donner envie aux enfants de s'impliquer dans la vie de la cité,
- créer des passerelles entre école/périscolaire/extrascolaire et associations,
- renforcer les partenariats communes/écoles.

Partie 3 : Activités proposées dans le cadre du PEDT

	Début accueil périscolaire	Début classe	Fin classe	Reprise classe	Fin classe	Fin accueil périscolaire
Lundi	07:30	08:30	11:30	14:00	16:15	18:30
Mardi	07:30	08:30	11:30	14:00	16:15	18:30
Mercredi	07:30	08:30	11:30*			
Jeudi	07:30	08:30	11:30	14:00	16:15	18:30
Vendredi	07:30	08:30	11:30	14:00	16:15	18:30

*mercredi fin accueil périscolaire à 12h30 ou 13h00 si dispositif de restauration d'un prestataire de service.

I – L'organisation des accueils

Matin (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

Les enfants peuvent arriver de façon échelonnée à partir de 7h30. Des agents d'animation proposent un accueil adapté aux besoins et envies des enfants :

- BCD = temps calme, lecture, révision...
- Salle 21 = jeux de société,...
- Salle polyvalente = jeux libres, dessins, détente...
- Cour de l'école = jeux de plein air

Compte tenu des effectifs, l'accueil de tous les enfants (écoles publiques et privée) se fera sur le site de l'école élémentaire du Petit Prince. Un trajet à pied est organisé par l'équipe d'animation jusqu'aux autres groupes scolaires.

Pause méridienne (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Pour les enfants non inscrits au restaurant scolaire :

Les enfants qui ne mangent pas au restaurant ont la possibilité d'avoir un départ ou une arrivée différée après ou avant la classe. Ils sont accueillis au périscolaire en Temps Libre Animé.

Deux possibilités,

- départ de 11h30 à 12h00 : départ échelonné possible jusqu'à 12h00.
- arrivée de 13h20 à 13h50 : arrivée échelonnée possible pour les élémentaires et arrivée fixe obligatoire à 13h20 pour les maternelles (sieste/temps calme).

Les deux accueils sont cumulables.

Pour les enfants inscrits au restaurant scolaire :

En journée complète, l'enfant est pris en charge par l'équipe d'animation à la fin de la classe ou de l'Activité Pédagogique Complémentaire (APC). Pour les maternelles, l'appel nominatif est réalisé dans la classe.

- Les activités

Les enfants sont principalement accueillis en « Temps Libre Animé ». Ce temps, basé sur les envies et besoins des enfants, est encadré par le service périscolaire : bricolage, jeux de cour, discussions, jeux spontanés...

En parallèle du Temps Libre Animé, certains jours, et en fonction des sites et des disponibilités des intervenants, des ateliers sont proposés avant le 2^{ème} service ou après le 1^{er} service : Atelier « initiation musicale », Atelier « bibliothèque », Atelier « inter génération », Atelier « création plastiques », Atelier « sports collectifs »...

Les Ateliers fonctionnent sur les principes suivants :

- sur une base de volontariat des enfants,
- un engagement dans la durée, c'est-à-dire sur un cycle de 6/7 semaines consécutives minimum (vacances/vacances),
- les enfants qui ne mangent qu'occasionnellement à la restauration ne peuvent pas intégrer les ateliers. ils seront accueillis en Temps Libre Animé.
- durée de 50/60 minutes (exemple : 11h40/12h30 ou 12h45/13h45).
- pour les enfants de la maternelle (Petit Prince), les ateliers seront réservés aux grandes sections.

Concernant, les Petites et Moyennes Sections de maternelles, après un temps calme (musique, lecture d'histoires...), les enfants iront faire la sieste aux alentours de 13h.

- Le repas

Le repas est organisé en deux services successifs à partir de 11h30. Le trajet vers les salles de restauration est assuré par les agents d'animation.

Pendant le repas,

- les enfants peuvent choisir leur place à table (sauf en cas d'indiscipline répétée),
- ils sont invités à goûter un peu tout ce qui est présenté sans pour autant être forcés,
- les agents d'animation veillent à ce qu'ils mangent suffisamment selon leur appétit,
- une aide attentive est apportée aux plus jeunes,
- les agents de service de restauration et les agents d'animation incitent les enfants à manger dans un calme relatif et non dans le silence,
- Afin de favoriser l'autonomie des enfants et le bon déroulement du repas, les agents d'animation peuvent proposer des petites tâches aux enfants qui le veulent (service de leur table, distribution de l'eau ou du pain, nettoyage de leur table, ...).

Soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

ECOLE PRIVEE DU PUIITS DE LA FORGE

Après un temps de récréation et de goûter, les enfants mornantais de l'école du Puits de la Forge sont accompagnés par l'équipe d'animation jusqu'aux écoles publiques (maternelle et élémentaire) en fonction de leur âge.

ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE DU PETIT PRINCE

✓ Temps Libre Animé

Accueillis par l'équipe d'animation, les enfants profitent d'un Temps Libre Animé : détente, jeux spontanés, repos, bricolage, lecture....

Trois possibilités de départ échelonné :

- Départ possible entre 16h15 et 16h45.
- Départ possible entre 16h15 et 17h45.
- Départ possible entre 16h15 et 18h30.

Des Ateliers seront proposés ponctuellement (lecture à voix haute...) mais la notion de « temps libre » sera privilégiée pour les maternelles et le départ de l'enfant pourra se faire à tout moment.

ECOLE PUBLIQUE ELEMENTAIRE DU PETIT PRINCE

• Temps Libre Animé

Accueillis par l'équipe d'animation, les enfants profitent d'un Temps Libre Animé : détente, jeux spontanés, repos, bricolage, lecture....

Trois possibilités de départ échelonné :

- Départ possible entre 16h15 et 16h45.
- Départ possible entre 16h15 et 17h45.
- Départ possible entre 16h15 et 18h30.

• Ateliers de découvertes

Après un temps de récréation et de goûter, les enfants participent certains jours pendant une heure (16h30/17h30) à un atelier de découverte et d'initiation à différentes pratiques (sport, cuisine, lecture à voix haute, arts plastiques...).

Les principes de fonctionnement :

- sur inscription préalable des familles (dossier d'inscription),

- sur une base de volontariat des enfants (possibilité d'arrêter si pas ou peu d'intérêt pour l'enfant),
- un engagement dans la durée c'est-à-dire sur un cycle de 6/7 semaines consécutives (vacances/vacances).
- les enfants ne pourront quitter le périscolaire qu'à partir de la fin de l'Atelier à 17h30.

- L'étude dirigée

Par petit groupe de niveau, avec un enseignant ou un personnel extérieur (ex : EVS, AVS...), l'enfant fait ses devoirs pendant 30 minutes, puis il bénéficie de 30 minutes de Temps Libre Animé.

Des bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale pourront intervenir en binôme avec un enseignant afin de renforcer le suivi des enfants.

Ces études ont pour objectif un accueil encadré des enfants mais il ne s'agit pas de cours individuels ou d'actions de soutien scolaire. Eu égard à la nature des études dirigées et au nombre d'enfants, les personnes qui en assument la charge ne sont pas tenues à des obligations de résultats. Cela implique que les parents doivent s'assurer de la bonne exécution du travail donné par l'enseignant de leur enfant sans que la responsabilité des encadrants des études puisse être mise en cause.

Les enfants inscrits à l'étude dirigée ne pourront quitter le périscolaire qu'à partir de 17h30.

Mercredi

Deux hypothèses : qui seront débattus lors du conseil d'école

1) Sans repas

Le mercredi midi, les enfants seront accueillis en Temps Libre Animé (sans repas).

Deux possibilités de départ échelonné :

- Départ possible entre 11h30 et 12h00.
- Départ possible entre 11h30 et 12h30.

2) Avec repas

Pour les enfants mangeant sur place, les départs auront lieu à 13h00. Les repas préparés par un prestataire extérieur ainsi que le temps d'accueil feront l'objet d'une facturation des familles au coût réel.

II – Le fonctionnement général

Mode d'inscription aux activités proposées :

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année scolaire.

Pour les familles qui n'ont jamais utilisé le service, un dossier d'inscription est disponible : en Mairie, sur les sites périscolaires auprès des responsables, au Restaurant d'Enfants Municipal et sur le site Internet de la Mairie (www.ville-mornant.fr).

Tarification :

Les tarifs du service périscolaire et de restauration d'enfants sont fixés par délibération du conseil municipal. ils sont basés sur le quotient familial de la CAF. (cf. document en annexe).

Afin de limiter l'impact financier de la réforme pour les familles, la demi-heure supplémentaire sur le temps de la pause méridienne n'est pas facturée. En effet, la commune a choisi de « lisser » le surcoût de cette réforme et de ne pas facturer les temps les plus contraints pour les familles.

Par ailleurs, dans une logique d'équité et d'encouragement à la découverte de nouvelles pratiques sportives et culturelles, les tarifs des ateliers encadrés par des associations ou les études dirigées sous la responsabilité des enseignants sont facturés aux familles au même tarif que le « Temps Libre Animé » alors que le coût pour la commune est supérieur.

Partie 4 : Un PEDT partagé / fonctionnement

Depuis la création du service périscolaire et du restaurant municipal d'enfants la volonté est d'associer de manière importante les familles et les enseignants. Ainsi, depuis février 2013 et le projet de réforme des rythmes scolaires, la municipalité a développé une large concertation avec l'ensemble des partenaires.

1. Partenaires du projet

La mise en œuvre et le suivi du Projet Educatif Territorial se fera avec l'ensemble des acteurs concernés ou intervenants au sein des établissements scolaires. La commune de Mornant sera le responsable de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT.

Partenaires institutionnels :

- Caisse d'Allocations Familiales
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Education Nationale
- Fédération de parents d'élèves
- Communauté de communes du Pays Mornantais
- Loisirs en Pays Mornantais

Partenaires associatifs (sous réserve de la signature des conventions mairie/associations) :

- Christer'Art : chant / gospel
- Amis des Arts : activités artistiques
- Ecole de Musique de Mornant
- Patrimoine en Pays Mornantais
- Association Culture Loisirs Animation Mornantaise (ACLAM)

La commune confie aux associations recensées ci-dessus l'animation d'activités périscolaires. L'association intervient dans le cadre d'atelier, demandant pour leur(s) intervenant(s), la maîtrise d'une technicité particulière : expression artistique, environnement, jeux extérieurs, sports collectifs.

L'association propose une découverte de son ou ses activités avec pour objectif d'initier une ouverture sur de nouvelles pratiques culturelles ou sportives. A terme l'enfant pourra développer cette pratique directement auprès de l'association s'il le souhaite. Les ateliers ont pour but de permettre la découverte et l'initiation à une activité spécifique. Il ne s'agit aucunement d'un cours d'apprentissage comme c'est le cas dans le cadre associatif.

Par ailleurs, des bénévoles d'associations pourront intervenir ponctuellement au sein du périscolaire, sous la responsabilité des animateurs, pour faire partager leur savoir ou connaître une activité particulière.

Autres partenaires (sous réserve de la signature des conventions mairie/associations) :

- Ever School : initiation à l'espagnol

2. Gouvernance

Le PEDT qui devrait être mis en œuvre en septembre 2014, connaîtra probablement certaines évolutions en fonction des premiers retours d'expérience. La création d'une instance de pilotage chargé de la mise en œuvre et du suivi du PEDT est donc indispensable.

Composition de la structure de pilotage :

- 3 élus municipaux
- L'inspecteur de l'éducation nationale Mornant/Irigny/Soucieu
- Les 3 directrices des établissements scolaires
- 1 représentant des fédérations de parents d'élèves par établissement
- 1 représentant de l'accueil de loisirs intercommunal
- 1 représentant de la CAF
- 1 représentant de la DDCS
- Des représentants des associations
- Le responsable du service des affaires scolaires
- Le directeur du pôle Vivre Ensemble

Fonctionnement

La coordination du projet est assurée par l'élu délégué aux affaires scolaires et le responsable du service communale des affaires scolaires.

Nom et prénom du responsable pédagogique : Yannick Gougne

Fonction : Responsable du service des Affaires Scolaires

Adresse : Mairie de Mornant – BP 6 – 69 440 MORNANT

Téléphone : 04 78 44 97 83

Adresse électronique : scolaire@ville-mornant.fr

Le comité de pilotage se réunit au minimum 2 fois par année scolaire. Il s'agit d'une instance consultative qui est en lien avec la commission municipale Vivre Ensemble. Les conseils d'écoles permettront également de réaliser un retour sur le PEDT.

Bilan/évaluation du projet :

Périodicité : à chaque fin d'année scolaire

Indicateurs quantitatifs: nombre d'inscrits, nombre d'ateliers, qualification des animateurs, absentéisme,...

Indicateurs qualitatifs : une concertation avec les parents d'élèves et les enseignants sera conduite en juin 2015 afin de dresser un bilan de la première année de fonctionnement.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant : sur proposition du comité de pilotage, le conseil municipal votera tout avenant concernant le PEDT avant la fin de l'année scolaire.

Signataires du projet :

Date de signature prévue : 3/06/2014

Liste des annexes :

- documents de contractualisation avec les associations
- règlement intérieur du service périscolaire – restaurant scolaire

- délibération sur les tarifs du service périscolaire / restaurant scolaire